

VIVRE A LABEAUME

Association pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site, régie par la loi de 1901.

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21/08 1995.

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU, par arrêté préfectoral n° 2002-184-7 du 3/07/2002.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 AOUT 2002

Le dimanche 11 août à 18 heures de l'an 2002, sur convocation de leur Présidente, les adhérents de l'association Vivre à Labeaume se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle communale « le Recatadou ». Un quorum de 62 présents sur 85 inscrits ayant été constaté, l'assemblée désigne un président de séance (C.Guary), et un secrétaire de séance (P.Chémetov), puis délibère sur l'ordre du jour suivant :

1. 1. **Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale de 2001**
2. 2. **Rapport moral de la Présidente et compte rendu des activités de l'association**
3. 3. **Rapport financier et adaptation de la cotisation à l'Euro**
4. 4. **Plan local d'Urbanisme**
5. 5. **Points d'information sur les problèmes en cours**
 - autoroute
 - parkings
 - état de la rivière et assainissement
 - intercommunalité et Adame
6. 6. **Election au Conseil d'Administration**
7. 7. **Questions diverses**

Point 1- Le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2001 est adopté à l'unanimité ;

Point 2- La présidente, Y.Smith Hermitant, donne lecture du courrier du Maire s'excusant au nom de la municipalité de ne pouvoir assister à la présente réunion ;

Elle rappelle ensuite les principales actions de l'association durant l'année qui vient de s'écouler et en particulier ,

- les séances de travail du bureau, qui s'est réuni à cinq reprises durant l'année, et qui a préparé la rédaction d'un bulletin, diffusé en avril,
- la participation de notre association
 - à la journée des Associations lors de l'anniversaire de la loi de 1901,
 - aux activités de l'Inter Association de la commune et notamment aux différentes festivités de l'automne et de l'hiver,
 - aux séances de travail concernant l'élaboration du PLU, et plus particulièrement, en présence de nombreux adhérents, à la séance d'information récemment organisée par la municipalité,
 - aux séances de réflexion ouverte sous l'égide de l'Association de Développement de l'Ardèche Méridionale (Adam) dans le cadre de la préparation de l'intercommunalité.
- l'action engagée par l'association en vue d'obtenir son agrément comme association locale d'usagers au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 ; elle donne une information exhaustive sur les différentes étapes qui ont conduit à cet agrément : demande effectuée en novembre dernier, position négative de M le Maire de Labeaume exprimée en janvier, refus de l'agrément par M. Préfet de l'Ardèche en mars, recours de l'association auprès du tribunal administratif en mai, et retrait du refus puis agrément en juillet 2002. Malgré le retard et les dépenses entraînés par cet incident regrettable, Y.Smith Hermitant se réjouit de l'obtention de cet agrément qui va renforcer notre légitimité à agir pour la protection du cadre de vie et nous permettre de poursuivre notre travail notamment sur les documents d'urbanisme et la gestion du développement.

Après questions de l'assemblée sur les conséquences de cet agrément, il est procédé au vote : le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Point 3- Jacques Allard, trésorier, donne alors lecture de son rapport financier qui fait apparaître un déficit de couverture des dépenses par les recettes ordinaires de 636 Euros, liés essentiellement au coût du contentieux nécessaire pour faire reconnaître notre agrément. Josette Jandard a bien voulu examiner les comptes et certifié le caractère honnête et conforme de leur présentation.

Après débat sur les différents coûts et notamment le coût de l'impression et de la distribution du bulletin , il est procédé au vote : le rapport financier est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Par ailleurs le passage à l'Euro nous conduit à revoir le montant de la cotisation et le bureau propose de porter celle ci à 10 Euros : ce montant fait l'objet d'un vote et est approuvé à l'unanimité.

Point 4- L'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme, le PLU, qui remplace l'ancien POS, est un des sujets essentiels à la charge de la municipalité élue en mars 2001, et notre association est particulièrement mobilisée sur le sujet.

J. Allard qui représente notre association aux réunions PLU donne compte rendu des différentes réunions aux quelles il a assisté. Jusqu'ici il s'est agi de réunions préliminaires qui n'ont pas donné lieu à décision officielle, et il semble que la municipalité soit plus que par le passé soucieuse de transparence et d'information : il n'est qu'à souligner le succès de la dernière réunion sur le PLU tenue dans cette même salle le 6 août. Cependant nous nous mobilisons fortement sur ce sujet et nous avons commencé à élaborer une réflexion d'ensemble dont une première synthèse a été rédigée par C.Guary et remise aux adhérents à l'occasion de cette assemblée. Ce texte fera l'objet après complément et discussion d'une publication dans notre prochain bulletin.

Un riche débat s'est alors engagé au sein de l'assemblée sur le contenu et la méthodologie de ce document d'urbanisme. Il a permis d'évoquer les positions de l'association sur certains points essentiels, parmi lesquels :

- ☐ nous ne sommes pas contre la croissance, mais nous voulons qu'elle soit justifiée par un contexte économique et social qui profite à tous et pas seulement aux propriétaires fonciers ou aux commerçants ; en particulier nous n'acceptons pas la référence démographique des années 1880 correspondant à un contexte socio-économique totalement différent (composition des foyers, confort des logements, activités et travail) et nous ne considérons pas que l'ouverture indéfinie du site soit un objectif en soi.
- ☐ nous sommes motivés par l'apparition de nouveaux équipements pour tous, en particulier pour les anciens et pour les enfants. L'idée de la réouverture d'une école à Labeaume fait son chemin.
- ☐ la protection du site, de son paysage, de son écologie, et surtout de la rivière , richesses essentielles de notre commune, apparaissent prioritaires. De nouveaux moyens de renforcer cette protection ont été évoqués et seront des pistes d'actions prochaines pour l'association (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, inscription du périmètre des dolmens à l'inventaire supplémentaire, etc. ...)
- ☐ la légalité des différentes autorisations d'occupation et de construction est fondamentale et plusieurs membres ont dénoncé le caractère confidentiel, voire inexistant de ces autorisations (ouvertures ou modifications « sauvages » de chemins, permis déposés après coup ou pas déposés)... Notre association, forte de son nouvel agrément doit renforcer son action dans ces domaines et faire pression pour que le nouveau PLU mette en place l'égalité de tous devant la loi, et un respect rigoureux de la réglementation.
- ☐ le calendrier d'élaboration devrait nous permettre de participer largement au débat : il est envisagé de convoquer une assemblée générale spécifique sur ce sujet à Pâques 2003.

Point 5 – Informations sur les problèmes en cours :

- - P.Chemetov a rappelé que l'étude d'une autoroute de dégagement Valence Narbonne , le long des Piémonts ardéchois, et qui passerait sur le territoire de la Commune est toujours en suspens puisque l'Administration a récemment fait circuler une liste des sites paysagers concernés et des dommages encourus par ces sites. Même si la conjoncture économique et les évolutions des positions gouvernementales ne semblent pas faire de ce projet une priorité, la vigilance s'impose. L'élaboration du PLU doit être l'occasion de faire un point sur la réalité de ce risque : la loi fait obligation au préfet de « porter à la connaissance » des collectivités concernées les projets de ce type ; pour l'instant, la municipalité dit n'avoir aucune information à ce sujet.
- - C.Guary fait part de l'état des études en cours au CAUE sur le problème des parkings à l'entrée du village. La proposition du CAUE serait de supprimer un certain nombre de places devant le Sablas le long de la rivière, et de créer en échange de nouvelles poches plus en amont, dans des sites plantés. Le nombre total serait de l'ordre de 400, et les nouvelles implantations feraient l'objet d'un stationnement payant... Les positions de l'association sur ce sujet sont très claires. Nous voulons limiter le nombre total de places au niveau actuel voire un niveau moindre, en y intégrant le stationnement résidentiel. Nous voulons que tous les parkings soient payants, sauf pour les personnes imposées sur Labeaume, et que le stationnement soit totalement interdit le long du CD 245, de façon à diminuer la pression sur le site .
- -
- - C.Guary et J.Allard informent l'assemblée de la démarche de réflexion sur l'organisation intercommunale actuellement en cours sous l'égide de l'Adam. Labeaume est dans une situation complexe, dépendante plutôt de l'ensemble Beaume Drobie sur le plan administratif et écologique, mais de Ruoms sur le plan des équipements et de l'économie. Le danger serait probablement pour nous d'être intégrés de force dans un ensemble essentiellement tourné vers le tourisme de masse sous l'influence de Vallon Pont d'Arc.

Point 6- Election au Conseil d'Administration ; Il s'agit de remplacer C.Rigollot qui a donné sa démission du Conseil lors de son élection au Conseil Municipal.

Deux personnes ont fait part de leur intérêt : G.Champetier, directeur de l' Ucovia et tête de la liste d'opposition lors des dernières élections municipales et M.Emmerich, directeur à la SNCF et propriétaire d'une maison au village. Malheureusement, ni l'un ni l'autre ne sont présents...Les candidatures éventuelles dans la salle sont alors sollicitées et Y.Collard, nouvel adhérent et nouvel habitant permanent de Labeaume au lieu- dit le Soldat, particulièrement intéressé par les problèmes de la rivière, accepte d'être candidat. Il est élu à l'unanimité .

Point 7- Questions diverses

- - Autres associations : A.Grégoire souligne le travail important accompli au sein du collectif inter associations et remercie VAL pour sa participation.
- - Recrutement : le bureau souligne que le nombre d'adhérents de l'association stagne depuis quelques temps et qu'un effort de recrutement doit être fait par tous. Le trésorier annonce que cet effort a doré déjà été engagé puisque près d'une dizaine d'adhésions nouvelles ont été annoncées. Notre objectif est de parvenir rapidement à dépasser le seuil des 100 adhérents.
- - Journal : le bureau souhaite diffuser cette année deux numéros du bulletin : un en fin 2002, un en mai 2003. Pour cela les interventions et articles de tous les adhérents sont souhaités. Sont tout particulièrement attendues les réflexions ou propositions (à caractère d'intérêt collectif !) sur le PLU .
- - Participation : une seconde réunion plénière annuelle sera programmée. Des réunions de bureau ont lieu environ tous les trois mois (la prochaine est début novembre) et sont ouvertes à tous ceux qui le souhaitent.
- - La liste des membres du conseil d'administration et leur adresse est jointe au présent compte rendu : n'hésitez pas à nous contacter.